



L'entrée dans le métier de professeur de philosophie

Ce document, réalisé par des Chargés de Mission d'Inspection de philosophie, est nourri de la rencontre avec des professeurs débutants et aussi plus expérimentés. Il a pour but d'aider à constituer les bases d'une pratique professionnelle plus assurée. Il comprend, tout d'abord, un rappel des règles et ressources de tout professeur de philosophie, ensuite des conseils didactiques et pédagogiques de première intention, enfin la description des dispositifs d'accompagnement et d'évaluation des professeurs stagiaires, néo-titulaires et contractuels. L'ensemble propose des informations et des pistes de travail destinées à nourrir votre réflexion afin que votre liberté pédagogique de professeur puisse s'exercer de manière éclairée. Il s'agit ainsi d'engager dans les meilleures conditions le métier par la connaissance de son cadre, en suscitant la réflexion sur son propre travail et le dialogue avec les collègues.

INFORMATIONS ET RESSOURCES

1. Ressources dans et hors de l'établissement des personnels enseignants

En devenant personnel de l'académie de Nantes¹, vous recevrez une adresse électronique académique (prenom.nom@ac-nantes.fr) qui sera votre identifiant, ainsi qu'un code, permettant d'accéder à des informations et des démarches sécurisées à partir du site académique².

Votre messagerie académique est le moyen principal de communication avec votre employeur, aussi est-il primordial de la consulter très régulièrement. Tous vos échanges professionnels – et seulement vos échanges professionnels – doivent s'y effectuer. Votre messagerie doit être bien configurée pour ne pas être saturée et rejeter tous les messages reçus, notamment des services du rectorat et de l'Inspection. Vous pouvez vous adresser au référent informatique de votre établissement en cas de difficulté. Par ailleurs, le lycée dans lequel vous exercez peut également utiliser la messagerie interne à e-lyco ou celle de Pronote.

Inspection pédagogique régionale de philosophie

Tous les professeurs de philosophie, quels que soient leur statut ou réseau, relèvent d'un point de vue didactique et pédagogique de l'Inspection d'Académie – Inspection Pédagogique Régionale (IA-IPR). C'est elle qu'il faut contacter pour ce qui relève de la discipline et, plus largement, de l'accompagnement (tutorats, concours, etc.).

IA-IPR : Anne Duhamel, 06 12 60 61 73, Anne.Duhamel@ac-nantes.fr

Secrétariat : M^{me} Emerit, 02 72 56 65 07, Chrystelle.emerit@ac-nantes.fr

Rectorat de l'académie de Nantes, 4 rue de la Houssinière, BP 72 616, 44 326 Nantes Cedex 3

Annuaire des services rectoraux (gestion de la situation administrative)³

C'est par le secrétariat de votre établissement que vous devez mettre à jour votre situation administrative (changement de téléphone, d'adresse, congé maladie, etc.). Ces informations seront alors transmises au service administratif académique qui vous gère et auquel vous devez vous adresser pour toute question (disponibilité, mutation, etc.) :

DIPE – Division des Personnels Enseignants

DIPE 1 personnels titulaires et stagiaires : M^{me} Roux (de A à LAU), 02 40 37 32 05, Isabelle.Roux1@ac-nantes.fr ;

M^{me} Lavie (de LE à Z), 02 40 37 38 55, M-Laure.Lavie@ac-nantes.fr

DIPE 5 personnels non titulaires (AC2C1) et affectation des TZR : M^{me} Coince, : 02 40 37 38 62, Claire.Coince@ac-nantes.fr

Annuaire et démarches des missions et formations

Voici les autres services académiques utiles à connaître :

DEC – Division des Examens et Concours

DEC 1 Baccalauréat général (BCG) et technologique (BTN) (dec.bcg@ac-nantes.fr et dec.btn@ac-nantes.fr)

DEC 3 Concours de recrutement des personnels d'enseignement 2^d degré

¹ Voir aussi le Livret d'accueil des nouveaux personnels de l'académie de Nantes : <https://www.ac-nantes.fr/livrets-d-accueil-des-nouveaux-personnels-121738>

² Site académique : <https://www.ac-nantes.fr/>, identification sous ETNA

³ L'annuaire académique : <https://www.ac-nantes.fr/academie/services-academiques/annuaire/>

Depuis le site académique (<https://www.intra.ac-nantes.fr>), identification sous ETNA, accès à Imag'in (rubrique « Outils métier », en bas à droite de la page) où sont indiquées les missions d'examens (convocations) et où doivent être renseignés les frais engagés pour remboursement.

E AFC – École académique de la formation continue : 02 72 56 65 90, <https://www.ac-nantes.fr/eafc>

Tous les personnels des deux réseaux peuvent s'inscrire à des formations proposées par l'E AFC. La campagne d'inscription a lieu environ de mi-juin à mi-septembre. La consultation des formations se fait sur le PAF (Plan de formation académique) et l'inscription individuelle sur SOFIA-FMO⁴.

Dès lors que vous recevez une convocation de l'E AFC, celle-ci prévaut sur toute mission, y compris des heures de cours, qui n'ont dès lors pas à être remplacées. La convocation indique si les frais de déplacement et de restauration sont pris en charge (si formation hors des communes d'affectation et de résidence). Toute absence doit être excusée directement à partir de SOFIA-FMO ou auprès du gestionnaire de l'E AFC indiqué sur la convocation.

Les obligations professionnelles

Tout personnel d'enseignement, titulaire ou non, appartenant au réseau public ou au réseau privé sous contrat, se doit de respecter des obligations professionnelles identiques (cf. *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*, NOR : MENE1315928A arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Les obligations réglementaires sont :

- Le respect des programmes et des définitions des épreuves de Baccalauréat, publiés au Bulletin Officiel.
- Le respect du cadre laïque de l'enseignement relativement aux convictions religieuses, politiques et philosophiques ; ainsi que les Valeurs de la République (non-discrimination, égalité fille/garçon, etc.).
- L'assiduité et la ponctualité, bases de l'exemplarité attendue de tout enseignant.
- La tenue du cahier de textes. Son contenu découle largement de sa fonction : il doit servir aussi bien pour votre propre suivi que pour les parents, celui des élèves (les présents comme les absents), l'administration de votre lycée (pour laquelle il atteste du service effectué) et enfin pour l'Inspection (qui peut le viser lorsque vous êtes inspecté). Il doit ainsi contenir *a minima* la progression générale du cours, les notions et les perspectives travaillées, les repères, ainsi que les textes, les auteurs, le travail à faire et les évaluations. Vous pouvez bien entendu y ajouter les corrigés ou toute autre information que vous jugez pertinente.

2. Ressources dans et hors de l'établissement pour l'exercice du métier

Le cadre de l'enseignement de la philosophie

Vous trouverez nombre d'informations utiles sur le site de l'académie de Nantes sur la page consacrée à la philosophie : à la fois les textes officiels sur les programmes et les épreuves de philosophie de tronc commun et de la spécialité *Humanités, littérature, philosophie* du Baccalauréat, une banque des sujets de philosophie au Baccalauréat jusqu'en 2019, des notes et des recommandations du groupe philosophie de l'Inspection générale (IGÉSR) sur ces deux enseignements, des informations sur les concours, ainsi que des liens vers Éduscol et d'autres ressources : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/philosophie/>. Pour accéder à l'ensemble des informations, il faut vous identifier sous Etna.

Les documents réglementaires qui régissent l'enseignement de la philosophie dans le secondaire sont les programmes et les définitions des épreuves. En devenant professeur de philosophie, vous vous engagez à les mettre en œuvre et à en respecter le cadre, ce qui nécessite de les analyser.

Des ressources générales d'accompagnement (documents d'appui) du groupe philosophie de l'Inspection générale permettent d'en comprendre les orientations et prescriptions. Des présentations de certains auteurs du programme sont également disponibles.

Cf. Éduscol (<https://eduscol.education.fr/1702/programmes-et-ressources-en-philosophie-voie-gt>) :

- *Recommandations concernant le travail dans les classes de philosophie* ;
- *La Construction des cours. Notions, auteurs, repères* ;
- *L'Étude des textes et des œuvres en classe de philosophie* ;
- *Les Exercices en classe de philosophie* ;
- *L'Évaluation des travaux en classe de philosophie*.

Le portail d'Éduscol (https://eduscol.education.fr/2320/philosophie?menu_id=2869) constitue l'autre source privilégiée d'informations officielle sur les programmes et l'accompagnement des pratiques éducatives. Vous y trouverez des ressources précieuses sur l'enseignement à distance grâce aux outils numériques (<https://eduscol.education.fr/1711/programmes-et-ressources-en-humanites-litterature-et-philosophie-voie-g>).

⁴ Cf. <https://www.intra.ac-nantes.fr> : rubrique « Outils métier », en bas à droite de la page, « Inscription au PAF ».

L'équipe des professeurs de philosophie et la communauté éducative

Être professeur n'est pas une activité solitaire mais implique une communauté éducative. Votre intégration dans le lycée et l'équipe éducative passe par un certain nombre d'acteurs importants : les professeurs principaux de classes (PP) et professeurs référents de groupes d'élèves sont des interlocuteurs privilégiés pour obtenir des informations sur la classe et les élèves, mais aussi pour toute difficulté ; le conseiller principal d'éducation (CPE) pourra vous aider également à aborder les problèmes d'absences répétées, de comportement et la relation aux familles, ou de précisions sur le Règlement intérieur de l'établissement ; le Proviseur-Adjoint est notamment en charge de l'organisation des emplois du temps et des examens blancs ; le secrétariat de direction gère votre contrat de travail et transmet vos convocations diverses. Vous êtes enfin sous l'autorité hiérarchique du Proviseur.

En tant que professeur de philosophie, vous intégrez une équipe disciplinaire. Vos collègues doivent être vos premiers interlocuteurs pour vous accompagner dans l'entrée dans le métier. Enquêrez-vous auprès d'eux, dès votre prise de poste, des pratiques d'évaluation définies annuellement, pour chaque enseignement, dans le projet local d'évaluation (PLE), en particulier des épreuves communes : organisation de devoirs ou de baccalauréats blancs, échanges de copies, etc.

Vous pouvez aussi leur demander de superviser la construction de vos cours, l'élaboration des sujets soumis à vos élèves et la façon d'évaluer les copies (appréciation globale, annotation marginale, notation) qui, en philosophie, s'appuie sur le travail d'élaboration collégiale effectué dans les commissions de correction du baccalauréat. Vous avez aussi la possibilité d'observer le cours de vos collègues de philosophie ou d'autres disciplines, ce qui est aussi instructif, ou de les inviter dans votre classe, sous réserve de leur accord et de celui de votre Proviseur. En ce cas, il suffit d'initier le dispositif de visite mutuelle de classe à l'E AFC⁵. Si vous souhaitez pouvoir être accompagné individuellement par un collègue, vous pouvez demander la mise en place d'un tutorat pédagogique auprès du chef d'établissement ou de l'Inspection.

⁵ Pour accéder au formulaire de demande : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/personnels-et-recrutement/espace-formation/offre-de-formation/enseignants-cpe-cop/visite-mutuelles-de-classe-801979.kjsp?RH=1395934732676>

1. Instauration d'un climat de travail et de confiance mutuelle dans la classe

On peut énoncer quelques recommandations qui sont autant de préalables pour instituer un climat de classe propice aux apprentissages des élèves :

Soigner sa présentation, sa posture et son regard, dont les effets sont sous-estimés sur l'impression donnée aux élèves. Sourire est bénéfique pour tous à tous points de vue.

Adopter une attitude calme et déterminée, d'où l'importance d'avoir défini au préalable le contenu et le déroulement de la séance.

Prendre le temps d'installer le travail du cours et de le clore, en suivant une certaine ritualisation : attendre que le calme se fasse pour commencer et finir avant la sonnerie.

Être à l'écoute de la classe. Éviter notamment d'interrompre les élèves lorsqu'ils prennent la parole ou d'objecter si abruptement que toute discussion paraîtrait impossible.

Avoir le souci constant de parler à la classe avec une voix claire et intelligible. Le ton de la leçon n'est ni celui de la conversation ni celui du monologue théâtral. Éviter de forcer sa voix tout en s'assurant que tous sont capables d'entendre. Solliciter régulièrement les élèves pour vérifier qu'ils ont bien compris de quoi il s'agit, faute de quoi se produit un premier bavardage bourdonnant (qui s'estime légitime) quand les voisins de table doivent se faire répéteurs.

Conviction, bienveillance, souci de l'intérêt commun sont des piliers de l'autorité du professeur. Crier, s'énervé, s'agiter sont plutôt en général des symptômes d'une crise de cette autorité. Ne pas oublier que les élèves se croient toujours autorisés à se révolter contre une situation qu'ils jugent injuste ou disproportionnée.

Présenter d'emblée ses objectifs et les faire rappeler à chaque séance aux moments décisifs.

Préparer séquences et séances en se demandant toujours quelle pertinence cela a pour ce que l'on veut faire acquérir aux élèves. Préférer une idée ou une référence bien déployée qu'une accumulation esquissée.

Privilégier une pédagogie de l'encouragement, bien plus efficace et gratifiante qu'une posture de sanction, que ce soit dans les interactions orales ou dans les évaluations écrites.

Faire en sorte que la réflexion en classe implique véritablement les élèves, en valorisant leurs productions et en suscitant l'interaction. Le questionnement descendant du professeur vers les élèves ne peut être le seul mode de production du cours, qui doit être diversifié.

Circuler dans la salle pour vérifier le travail des élèves et pouvoir leur apporter l'aide nécessaire. Éviter la frontalité statique, même quand vous avez la parole exclusivement pour un temps long.

Utiliser le tableau ou les outils numériques avec clarté et sans rompre l'interaction réfléchie avec la classe.

S'adresser à tous. Bien veiller à ne pas laisser des élèves ou des groupes à part, dans une attitude passive ou dérangeante qu'ils ne manqueront pas d'adopter si on les laisse faire. Rappeler que le devoir de travailler et de respecter les règles communes s'impose à tous.

Agir toujours en adulte référent pour tout ce qui se passe dans la classe. Vous êtes professeur et représentez une institution dont les principes ne sont pas négociables.

On peut alors dégager quelques perspectives de travail auxquelles il faut avoir préalablement pensé :

En ce qui concerne la tenue de classe, l'expérience tend à montrer que l'on pêche plus souvent par défaut d'autorité que par excès, surtout quand on est novice et que la majeure partie de son énergie est consacrée au cours que l'on est en train de faire, à sa structure et à sa clarté, et qu'on n'a plus beaucoup de disponibilité d'esprit pour scruter la manière dont l'entièreté de la classe réagit à ce cours. D'une manière générale, retenez qu'il est beaucoup plus facile de conserver le calme, l'attention et l'intérêt des élèves, que de les reconquérir une fois perdus. Ne croyez pas non plus qu'un cours bien préparé suffise à intéresser tout le temps tous les élèves d'une classe et qu'il vous prémunisse par ses qualités intrinsèques de toute agitation possible. Vous aurez parfois à faire preuve d'autorité, cela fait partie de votre travail et il vous faut être à l'aise avec cette idée, quand bien même vous préféreriez éviter les rapports de force en général.

La question de la discipline au sein de la classe est par ailleurs étroitement connectée à l'implication des élèves dans un travail aux consignes claires, aux objectifs rappelés, aux habitudes bien établies. La préparation des séquences doit ménager des temps d'appropriation et de restitution par les élèves pendant le temps de la classe, à l'oral, mais aussi à l'écrit. Il est ainsi indispensable d'accoutumer les élèves, dès le début de l'année, à la prise de notes, afin de développer les compétences rédactionnelles. Ceci implique d'intégrer que la prise de notes est un apprentissage à construire de manière graduelle en ce qu'il présuppose la capacité de distinguer les idées des exemples, l'essentiel de l'accessoire et, plus largement, d'identifier le travail conceptuel et de synthétiser les idées au-delà de leur

formulation plurielle. On se gardera de recourir à la dictée ou à la communication de cours dactylographiés, qui ne permettent pas aux élèves d'assimiler les idées en élaborant personnellement leur formulation. Ceux-ci sont, au reste, moins disposés à bavarder quand ils savent avoir une tâche à accomplir. Pour qu'aucun ne se juge dispensé de devoir travailler pendant le cours, il faut également habituer les élèves à être interrogés nommément, pour ne pas restreindre la participation aux seuls volontaires. Établir un plan de classe peut aider à fixer les noms et à pouvoir désigner chacun individuellement.

Il faut prévoir et énoncer clairement dès le début de l'année les règles de fonctionnement dans votre cours et notamment ce à quoi ils doivent s'attendre pour un devoir rendu en retard ou pour un devoir non rendu. Pensez à dire très clairement ce que vous considérez être un copié-collé, recopiage, etc., pourquoi cela ne constitue pas le travail demandé et quel type de sanction y sera lié, le cas échéant⁶. Des élèves qui pensent être évalués sur leur « intelligence » ou leurs opinions personnelles auront spontanément tendance à vouloir se prémunir contre la possibilité d'être blessés dans leur amour-propre à l'occasion de l'évaluation du devoir. La tentation de ne pas rendre un devoir, de rendre des devoirs volontairement indigents, ou rédigés à l'aide de propos copiés-collés de diverses sources est ainsi bien plus forte en philosophie que dans les autres matières. Il semble à cet égard essentiel de désamorcer dès le départ leur tentation de mettre en place ces « dispositifs de protection » qui empêchent certains élèves de se mettre au travail. Dans la mesure où le travail à la maison est très précieux pour ne pas imposer d'entrée de jeu des contraintes de temps à des élèves qui doivent encore acquérir des méthodes difficiles et qui profitent de ces devoirs pour reprendre leur cours de fond en comble, on ne doit donc renoncer à donner des devoirs à la maison.

Emparez-vous de la difficulté pour faire réfléchir consciemment vos élèves à ce problème et mettez-vous d'accord avec vos classes sur un mode de fonctionnement dans lequel elles se sentent accompagnées pour réussir, par exemple en proposant des travaux à la difficulté progressive et/ou en proposant de l'aide individuelle pour désamorcer les blocages lors du travail à la maison. Il est possible d'hybrider la réalisation du devoir, en séparant le temps de réflexion en temps libre de celui de rédaction en classe, ce qui permet au professeur simultanément surveillance et accompagnement. En un mot : créez pour les devoirs le même climat de confiance et de respect réciproques que celui mis en place pour les heures en salle. Il est évident que les règles – et éventuellement les propositions d'aide – énoncées en début d'année devront être rappelées régulièrement et appliquées avec rigueur. Vous aurez maintes occasions d'observer que, d'une manière générale, les élèves, même s'ils se plaisent à transgresser parfois les règles énoncées, respectent énormément le fait que le cadre soit clair et les sanctions appliquées. À l'inverse, ils n'ont que mépris – et le mot n'est pas trop fort – pour l'enseignant qui ne respecte pas ses propres consignes. En résumé, votre parole aura d'autant plus de poids pour eux que vous leur montrerez par vos actes qu'elle en a pour vous.

2. Préparation des séquences et des séances⁷

Ne commencez pas l'année par une introduction ambitieuse sur le sens de la philosophie en général. On attend de vous que vous prépariez vos élèves à structurer une réflexion philosophique sur un ensemble de notions au programme orientées par trois grandes perspectives, or la philosophie ne fait partie ni des notions ni des perspectives. Qui plus est, le risque est grand, lorsqu'on fait de la philosophie sur le sens de l'activité philosophique en général, d'amener la réflexion initiale sur un terrain probablement trop spéculatif pour intéresser vos élèves de prime abord. En résumé : faites d'emblée de la philosophie avec eux et assurez-vous que vos élèves comprennent ce que vous faites. Ceci n'empêche évidemment en aucun cas de les rassurer en quelques minutes en début d'année sur les spécificités du programme, de la démarche ou du type d'épreuves qui les attend.

Veillez à la diversité des notions abordées pour n'en laisser aucune de côté, quoique la même importance ne soit pas accordée à toutes.

Sans pouvoir discuter ici de tous les aspects des programmes de philosophie, notons cependant quelques points essentiels qui y sont précisés. L'enseignement de la philosophie ne saurait ressembler à l'apprentissage d'un ensemble de doctrines marquantes dans l'histoire des idées. Parce que le but premier de cet enseignement reste la mise en capacité par les élèves de questionner le réel et non leur aptitude à s'orienter dans les pensées des siècles passés, la liste des auteurs ne limite guère que les auteurs susceptibles d'entrer dans les sujets d'explication au Baccalauréat ou de donner lieu à une étude suivie. Le professeur de philosophie aura tout intérêt à garder son enseignement vivant en intégrant à son cours ses propres lectures et tous les textes qui lui sembleront propres à atteindre le but mentionné ci-dessus. Il n'y a du reste aucun « passage obligé » dans notre discipline. Par ailleurs, les programmes précisent bien que les notions n'ont pas à être examinées de manière isolée (un cours sur « la conscience », puis un autre sur « l'inconscient », etc.) mais au contraire de partir d'un *questionnement*, qui devra être dûment *problématisé* tout au long et qui exigera pour son traitement que les notions auxquelles il renvoie soient articulées entre elles et les réponses hiérarchisées. C'est en effet en structurant vos cours à partir d'un questionnement

⁶ Il est utile de s'informer préalablement auprès de ses collègues des usages en vigueur dans l'établissement, d'avoir également connaissance du *Règlement intérieur*, voire d'échanger avec les CPE sur les punitions et sanctions possibles.

⁷ Sur cette question, voir la ressource Éduscol : *La Construction des cours. Notions, auteurs, repères*.

directeur et continu que la démarche philosophique aura du sens pour vos élèves et que vous les formerez le mieux à répondre aux exercices philosophiques. Rappelons enfin que les « perspectives » n'ont pas vocation à être traitées comme des notions supplémentaires, mais à orienter les axes de problématisation possibles.

La leçon reprend un certain nombre des gestes philosophiques essentiels à la dissertation (conceptualisation, problématisation, argumentation, etc.), raison pour laquelle la relecture du cours doit former le savoir-faire des élèves à cet égard. La leçon doit prendre le temps d'éclairer notions, arguments et références de manière, aussi, à les faire servir à d'autres sujets possibles. Tout l'art de l'amplification que l'on donne à un développement est de *ne jamais quitter la question simple qui nous sert de fil directeur* tout en envisageant certaines ouvertures. La leçon doit par ailleurs veiller à offrir plusieurs *résolutions* du problème afin d'enrichir et d'approfondir la réflexion en l'ouvrant sur d'autres enjeux et implications, des articulations sur d'autres notions et questions. Le travail des textes doit être envisagé à partir de ce questionnement prolongé et non à titre d'érudition inutile. On peut éviter alors la réduction de la philosophie à une doxographie toute faite sur ce qu'ont pensé les philosophes.

De manière plus générale, la nécessité de travailler un problème philosophique lié à la réalité, ou la manière dont on se la représente, est non seulement le point de départ d'une séquence mais aussi ce qui doit constamment motiver le travail avec les élèves au cœur de chaque séance. Il est facile de confondre une transmission d'informations argumentées, et quelquefois habillées d'un vocabulaire un peu savant, avec la disposition dans laquelle on se place pour initier et cultiver un questionnement actif. La classe de terminale est une *initiation* qui fait partir le travail d'interrogation directement de l'expérience de la réalité et non du savant échange de textes inscrits dans une histoire de la philosophie. C'est ce lien problématique au réel qu'il faut exploiter dans la lecture des textes. Très concrètement : l'observation des pratiques d'enseignement existantes tend à montrer que si la problématique est généralement bien présente en introduction de la leçon, elle cède bientôt à une liste de *topoi* philosophiques dits incontournables et dont le rapport au questionnement comme au réel se fait parfois très distant. Il arrive également que le travail de conceptualisation se détache d'une approche problématisée du réel et que soient présentées (et dictées) aux élèves des définitions des notions ou des distinctions conceptuelles toutes faites, supposées valoir dans l'absolu, quel que soit le questionnement en jeu ou l'auteur qui l'élabore. De telles pratiques, très éloignées de toute pratique philosophique réelle, si rassurantes qu'elles pourraient paraître aux élèves, ne peuvent que leur nuire à terme en les empêchant d'appréhender les capacités philosophiques sur lesquelles ils seront évalués.

Ne tardez pas dans l'année à aborder en voie générale le travail de lecture d'une œuvre au programme en exploitant son exemplarité méthodologique et les éléments de traitement des notions au programme. Selon la formulation du Programme, l'étude suivie de cette œuvre « ne signifie pas nécessairement son étude intégrale. Il convient cependant de développer toujours une analyse précise d'œuvres ou de parties choisies qui présentent une ampleur suffisante, une unité et une continuité ». C'est un moyen de structurer une première culture philosophique authentique. Pour la voie technologique, vous pouvez également choisir une œuvre ou une série d'extraits d'œuvres, en suivant la liste des auteurs. Ces œuvres ou extraits devront être consignés dans une liste visée par le chef d'établissement destinée à l'éventuelle épreuve orale de contrôle du second groupe du Baccalauréat⁸.

⁸ Voir sur ce sujet la ressource Éduscol : *L'Étude des textes et des œuvres en classe de philosophie*.

3. Exercice et évaluation

L'évaluation du travail des élèves n'est pas limitée à la correction et à la notation des copies d'entraînement aux épreuves d'examen. Évitez les interrogations de connaissance de cours dont la fonction serait seulement de restitution mécanique. Il y a bien d'autres exercices réfléchis à donner pour évaluer les compétences efficacement et avoir une note supplémentaire pour le trimestre. Ce qui importe est que les élèves s'exercent régulièrement et de manière variée. Ainsi, chaque semaine, ils doivent pouvoir s'entraîner : formuler un argument, une objection, expliciter une idée, déterminer une implication, trouver un exemple, etc. Ces petits exercices d'un paragraphe environ peuvent être régulièrement évalués à l'oral, ou ramassés et notés, de façon méliorative s'il y en a plusieurs. En cas d'effectifs nombreux, il est simple de ramasser quelques exercices et de les noter individuellement, en réservant la correction en classe. Ces exercices peuvent être réalisés à la maison ou en séance⁹.

Attention cependant, ces « petits » exercices ne se substituent pas aux devoirs complets de type-baccalauréat qui doivent être effectués régulièrement : *a minima* huit par an en voie générale, dont trois sur table en temps limité, et six pour la voie technologique, dont deux sur table, selon les *Recommandations concernant le travail dans les classes de philosophie*. Ceci implique de les proposer dès le début de l'année, en précisant les objectifs visés en termes d'apprentissages et en évaluant selon ces derniers sans les rapporter à la version aboutie qu'on ne saurait alors exiger.

Planifiez vos devoirs au moins au début de chaque trimestre ou semestre en fonction du planning des conseils de classe et des baccalauréats blancs prévus. Notez-les sur Pronote ou e-lyco pour que les professeurs principaux puissent s'assurer du bon étalement de la charge de travail des classes. Prenez soin, lorsque vous renseignez les notes sur Pronote ou e-lyco, de ne programmer leur publication aux élèves qu'à une date postérieure au rendu des copies.

L'évaluation des copies se doit d'être *formative*, autrement dit bienveillante et progressive. Il est ici impératif de se rappeler que le cours de Terminale ne constitue guère pour les élèves qu'une initiation de quelques heures à la pratique de la philosophie, que la dissertation et l'explication de texte ne se pratiquent pas exactement de la même manière dans notre discipline que dans les autres. Cette nouveauté des exercices implique de ménager une gradation dans l'acquisition des compétences philosophiques et d'y encourager chaque élève, de copie en copie, sur le temps long de l'année. L'appréciation globale veillera ainsi à insister sur les capacités acquises (ce qui est réussi) et se limitera à la mention d'un ou deux conseils au maximum (ce qu'il faut consolider ou améliorer) pour progresser à l'étape suivante – il sera alors particulièrement utile de s'appuyer sur l'échelle d'évaluation¹⁰. Multiplier sur une copie les mentions d'insuffisances ou les injonctions décourage la plupart du temps les élèves de progresser, d'autant qu'ils ne peuvent d'eux-mêmes mesurer et donc hiérarchiser les conseils donnés. Il en va de même d'une notation trop basse qui, souvent, fera écran même à la compréhension de l'appréciation. On rappellera qu'évaluer ne signifie pas nécessairement noter et, à tout le moins, qu'il ne saurait être question de noter en début et même en milieu d'année comme on note au mois de juin, lors de l'épreuve terminale. Après lecture de l'appréciation portée sur sa copie, l'élève doit se sentir en capacité de faire mieux. Prenez bien le temps nécessaire au moment du rendu des copies pour vous assurer que chacun a compris ce qu'il devra faire différemment à l'avenir et *comment* le faire. Il est tout à fait possible à l'issue ou en guise de corrigé de demander à un élève de reprendre un point en particulier de sa copie en tenant compte de vos remarques et de valoriser ce travail de reprise par une amélioration de sa note (ou une note supplémentaire de moindre coefficient, par exemple).

D'une manière générale, il est recommandé d'échanger sur l'évaluation avec ses collègues, tant l'évaluation en philosophie s'appuie sur celle, collégiale, réalisée au Baccalauréat lors des commissions d'entente et d'harmonisation.

Conclusion

Rien ne peut remplacer la démarche réflexive du professeur sur sa propre pratique pour valoriser et exploiter ce qui fonctionne, bannir ce qui est inefficace ou préjudiciable. Dans tous les cas, revenir sur les objectifs fixés pour mesurer s'ils ont été atteints permet de progresser dans le métier.

Entretenir un dialogue avec ses collègues, notamment lors de visites dans la classe, est par ailleurs un moyen déterminant pour échapper aux pièges de la solitude du métier, de découvrir et de conforter les bonnes pratiques.

Sans avoir résolu tous les problèmes que l'on peut rencontrer, ce guide indique où peut se porter le questionnement pour trouver les meilleures réponses possibles. Il vise également à rappeler que de nombreux acteurs de la communauté éducative sont présents pour vous accompagner.

⁹ Voir à ce propos la ressource Éduscol : *Les Exercices en classe de philosophie*.

¹⁰ Voir la ressource Éduscol : *L'Évaluation des travaux en classe de philosophie*.

ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION PROFESSIONNELS

La fonction de professeur prévoit un accompagnement et une évaluation, tout particulièrement en entrée de métier, avec des modalités diverses selon les professeurs stagiaires, néo-titulaires ou contractuels (AC2C1). Vous en trouverez ci-après une présentation.

Pour les professeurs stagiaires, un document académique présente l'année de stage¹¹ qui comprend exercice du métier, formation statutaire et mise en place d'un accompagnement par un tuteur terrain. Une évaluation est prévue par l'organisme de formation, le chef d'établissement et l'Inspection en vue de la titularisation.

Les professeurs néo-titulaires sont inscrits à un programme académique de formation les première, deuxième et troisième années.

Les professeurs contractuels (AC2C1), en première année, ont une formation académique spécifique et la mise en place d'un tutorat avec un collègue de philosophie expérimenté si la durée de leur contrat le permet. Des évaluations sont également prévues sur les cinq premières années d'exercice.

Sont ici présentées les modalités générales tout d'abord de l'inspection et ensuite du protocole académique des professeurs contractuels, sachant que l'ensemble des évaluations des professeurs (inspection, avis de titularisation et rendez-vous de carrière) prend appui sur le même *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*.

1. Inspection

Une inspection, qu'elle soit menée par un IA-IPR (inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional) ou un CMI (chargé de mission d'inspection), est annoncée par voie hiérarchique (Proviseur) une semaine environ avant. Un courrier et une notice individuelle l'accompagnent.

Une inspection comprend une heure d'observation dans la classe et une heure d'entretien avec le professeur. Elle donne lieu à un rapport d'inspection envoyé à la direction de l'établissement, dont le professeur doit attester la prise de connaissance en le signant. S'il le souhaite, il peut y faire mention de ses observations. Le rapport est transmis aux services de la DIPE qui le versent à son dossier professionnel. Une inspection peut s'inscrire dans plusieurs cadres :

► la validation de stage

Pour les stagiaires certifiés, le rapport d'inspection est adossé à la grille des compétences professionnelles et est versé au dossier du stagiaire, consultable par le jury académique des stagiaires. Ce rapport n'est cependant pas versé au dossier du professeur et n'est donc pas consultable par lui, sauf s'il est convoqué par le jury académique chargé de la titularisation.

Pour les stagiaires agrégés, le rapport d'inspection est envoyé à l'établissement pour prise de connaissance par le professeur, transmis aux services rectoraux, où il est conservé dans le dossier professionnel, puis au national pour examen de la titularisation.

► les inspections d'évaluation des professeurs non titulaires

Les statuts des professeurs non titulaires prévoient des évaluations régulières par l'Inspection (dans le cadre du protocole académique : la première, la deuxième et la cinquième année d'exercice) et la Direction pour les professeurs du public (AC2C1). L'inspection donne lieu à un rapport, est envoyé à l'établissement pour prise de connaissance par le professeur, puis transmis aux services rectoraux, où il est conservé dans le dossier professionnel. Inspection et Direction renseignent une grille d'évaluation des compétences professionnelles¹² et émettent un avis quant à la demande de renouvellement de remplacement pour l'année scolaire suivante.

► les inspections sur mandat du Recteur

L'Inspection peut être saisie par les services rectoraux pour une inspection d'évaluation, notamment suite à un signalement effectué par le chef d'établissement, dont le professeur prend préalablement connaissance. Il donne lieu à un rapport, envoyé à l'établissement pour prise de connaissance par le professeur, puis transmis aux services rectoraux, où il est conservé dans le dossier professionnel.

¹¹ Cf. <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/formation-continue-des-personnels/les-cycles-de-formation/enseignants-du-second-degre/espace-stagiaires-tuteurs-1419888.kjsp?RH=1644402198939>

¹² Cf. *supra*, pour plus de détail.

► *l'accompagnement*

L'inspection peut également s'inscrire dans l'accompagnement, hors d'une visée évaluative ou de promotion. Elle porte sur les pratiques didactiques et pédagogiques, ainsi que sur toutes les dimensions du métier de professeur de philosophie. Elle donne lieu à un rapport, envoyé à l'établissement pour prise de connaissance par le professeur, puis transmis aux services rectoraux, où il est conservé dans le dossier professionnel.

Avant l'inspection

► Communiquer au personnel d'Inspection (au mieux, quelques jours avant la date d'inspection par mail, sinon sur papier au début de l'inspection) :

- la notice d'inspection remplie ;
- le cahier de textes (document réglementaire).

Vous pouvez y ajouter : les supports de la séance, la programmation annuelle de la classe, le choix de l'œuvre suivie pour la voie générale ou des extraits pour la voie technologique, la liste des évaluations (en précisant : date, type, sujet, sur table ou à la maison, complet ou non), les bulletins trimestriels ou semestriels, le projet local d'évaluation, etc. Les documents fournis permettent de prendre la mesure de toutes les dimensions de votre travail avec les classes.

► Prévenir les élèves, en leur précisant que le cours aura lieu selon les conditions habituelles. Leur demander, pour la séance observée, de venir avec leurs cahiers ou classeurs de philosophie complets et d'y intégrer tous les exercices écrits évalués depuis le début de l'année. Plusieurs de ces cahiers seront consultés pendant la durée de la séance et remis en fin de séance aux élèves.

► Relire les textes officiels (programme, descripteur des compétences professionnelles) et documents supports disponibles sur Éduscol et sur le site académique.

Pendant l'inspection

Pendant la séance

► Continuer la progression du cours telle qu'elle a été engagée avec les élèves. Il n'est pas opportun de s'engager dans une nouvelle séquence ou dans une séance de méthodologie. Disposant du cahier de textes, de la progression annuelle et des cahiers des élèves, le personnel d'Inspection reste à même de suivre la trajectoire déjà entamée d'une séquence et d'y revenir lors de l'entretien.

► À plus forte raison, il faut proscrire la conception de quelque « séance d'inspection » *ad hoc*, basée sur des attentes supposées, qui s'éloignerait des habitudes prises avec les élèves. L'Inspection vient voir le professeur et les élèves en situation de classe réelle et ordinaire.

► Il faut éviter les mises en exercice des élèves au-delà de 10-15 minutes. L'inspection doit en effet permettre d'évaluer les gestes professionnels du professeur.

Pendant l'entretien

► L'entretien se déroule généralement en trois temps :

- Point sur le parcours de formation et professionnel du professeur.
- Analyse de la séance observée puis de la pratique didactique et pédagogique du professeur sur l'année.
- Conclusion sur les besoins en formation de l'enseignant et sur ses projets (concours, diplôme, certification, etc.).

► L'occasion est de prendre une perspective réflexive sur ses pratiques professorales. Il s'agit de revenir sur ses objectifs, ses pratiques et ses principes d'enseignement. L'identification des difficultés ou des insatisfactions, des perspectives de progression, l'échange sur son travail, relèvent de la pratique professionnelle.

► Il est conseillé de prendre des notes et il peut être proposé, en conclusion, au professeur de résumer les principaux points de l'entretien qu'il retient.

Après l'inspection

► Le rapport d'inspection, reprenant la description de la séance, les principaux points évoqués durant l'entretien et le parcours de l'enseignant, sera communiqué à l'établissement et devra être signé. Il constitue une pièce officielle dont il faudra conserver la copie.

► Le rapport constitue la mémoire d'une pratique et peut avoir un usage professionnel pour le professeur en revenant sur les conseils et les perspectives proposés.

► Il peut être consulté par les inspecteurs, les chefs d'établissement et les services rectoraux.

Une inspection, quel que soit son cadre, est l'occasion de bénéficier d'un regard externe sur son travail, d'échanger avec un expert didactique et pédagogique de sa discipline, d'exposer des difficultés ou des pistes de progression et de bénéficier de ses conseils. C'est également l'occasion de faire le point sur ses besoins de formation et d'envisager des perspectives de carrière (concours, certifications, etc.). Bref, c'est l'occasion d'un échange entre professionnels.

2. Protocole académique d'évaluation des professeurs non titulaires :

Conformément à la circulaire 2017-038 du 20 mars 2017 sur les conditions de recrutement et d'emploi des enseignants contractuels, ceux-ci doivent bénéficier d'une évaluation professionnelle au moins tous les trois ans. Un arrêté du 29 août 2016 précise selon quelles modalités doit être réalisée cette évaluation.

L'académie de Nantes a mis en place un protocole sur l'évaluation et l'accompagnement des agents non titulaires reposant sur les principes fixés par l'arrêté du 29 août précité et reprenant en les aménageant les critères d'évaluation des enseignants titulaires dans le cadre des rendez-vous de carrière.

Principes d'évaluation

Le Recteur rédige une appréciation générale se fondant sur un rapport d'inspection et un compte rendu d'évaluation professionnelle sur la manière de servir de l'agent. Le rapport d'inspection est complété par une grille d'évaluation. Le compte rendu d'évaluation professionnelle est constitué d'une grille d'évaluation et d'une appréciation littérale. Il est complété par le chef d'établissement, son adjoint ou le chef de service, après un entretien professionnel.

Les grilles d'évaluation ont été élaborées sur la base de celles des rendez-vous de carrière des enseignants titulaires pour les différentes disciplines. Toutefois, elles ont été adaptées aux attendus des enseignants non titulaires.

Ces grilles seront utilisées pour les agents en CDD. Lorsque les agents bénéficieront d'un CDI, les grilles d'évaluation des titulaires leur seront appliquées.

Les grilles d'évaluation devront être complétées par le chef d'établissement ou son adjoint en amont du terme de chaque contrat de plus d'un mois, dès lors qu'une nouvelle affectation intervient, ceci afin d'avoir une vision la plus complète possible de la manière de servir des agents dans des environnements professionnels différents.

L'avis de l'inspecteur sera complété après chaque inspection. L'avis des chefs d'établissement ou de leurs adjoints et l'avis des corps d'inspection sont sollicités pour le renouvellement d'un contrat.

Chaque année, l'agent prend connaissance de l'appréciation et de l'avis de l'inspecteur, du chef d'établissement, son adjoint ou du chef de service et du recteur. Il formule des observations éventuelles après l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur puis après l'évaluation du recteur. Une fois cette dernière évaluation terminée, outre ses observations, le contractuel atteste avoir pris connaissance des avis.

Rythme d'évaluation

Année 1 : Mise en place de l'accompagnement.

Un tutorat est mis en place, si besoin, pour accompagner les débuts dans l'enseignement.

Une inspection d'accompagnement est programmée par l'IA-IPR ou un chargé de mission.

Un entretien est également conduit par le chef d'établissement, son adjoint ou le chef de service.

Le rapport et le compte rendu de l'entretien donneront lieu à des préconisations en termes de formation pour l'agent.

Année 2 : Rapport d'inspection, compte rendu d'évaluation professionnelle et appréciation générale.

Avis sur le renouvellement du contrat par l'inspecteur et le chef d'établissement ou de service.

Année 3 : Compte rendu d'évaluation professionnelle

Entretien avec le chef d'établissement ou de service et, en fonction de l'évaluation de l'année 2, le cas échéant, nouvelle inspection.

Avis sur le renouvellement du contrat par l'inspecteur en cas de nouvelle inspection sinon report à l'identique de l'évaluation de l'année précédente.

Évaluation du chef d'établissement qu'il y ait ou non une nouvelle inspection.

Année 4 : Compte rendu d'évaluation professionnelle

Entretien avec le chef d'établissement ou de service.

En fin d'année, avis sur le renouvellement du contrat par l'inspecteur par report à l'identique de l'évaluation de l'année précédente.

Évaluation du chef d'établissement avec avis sur le renouvellement du contrat.

Année 5 : Rapport d'inspection, compte rendu d'évaluation professionnelle et appréciation générale

Inspection et entretien avec le personnel de direction. Avis sur le renouvellement de contrat par l'inspecteur et le chef d'établissement ou de service.

À l'issue de six années complètes et d'une évaluation positive : proposition d'un CDI.

Évaluation des agents à contrat à durée indéterminée

Les agents en CDI seront évalués tous les trois ans. Le recteur s'appuiera sur le compte rendu d'entretien du chef d'établissement, son adjoint ou le chef de service ainsi que sur le rapport d'inspection.

Grille d'évaluation de l'inspection pour les professeurs non titulaires (CDD) :

Niveau d'expertise	Non observé	Insuffisant	A consolider	En cours de consolidation	Satisfaisant	Très satisfaisant
Maitriser les contenus disciplinaires et mettre en œuvre les transpositions didactiques appropriées.						
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves.						
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.						
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.						
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.						

Grille d'évaluation du chef d'établissement pour les professeurs non titulaires (CDD) :

Niveau d'expertise	Non observé	Insuffisant	A consolider	En cours de consolidation	Satisfaisant	Très satisfaisant
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques						
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages						
Adopter une attitude favorable à l'écoute, aux échanges avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative						
Coopérer au sein d'une équipe disciplinaire et pédagogique						